

Berne, le 14 septembre 2016

## **Mise au concours d'un projet d'évaluation Evaluation des effets des PNR 59, 60 et 61**

### **1. Introduction**

Les Programmes nationaux de recherche (PNR) constituent le seul instrument d'encouragement dont les thèmes et les cadres budgétaires peuvent être directement définis par le Conseil fédéral. Au sein du portefeuille d'instruments d'encouragement dont dispose le Fonds national suisse, les PNR sont clairement positionnés comme des programmes « orientés vers la résolution de problèmes ». Ils répondent à des questions relevant de la société, de la politique et de l'économie. Ces problèmes sont généralement très complexes et la plupart d'entre eux ne peuvent être traités qu'en intégrant plusieurs perspectives de recherche. Les PNR apportent des contributions scientifiques fondées, par exemple, en formulant des recommandations concrètes, en développant des aides à la prise de décisions politiques, en faisant converger des objectifs scientifiques et entrepreneuriaux, en élaborant des documents dans des domaines sensibles spécifiques ou en renforçant les stratégies mises en œuvre afin de lutter contre des maladies particulières, etc.

### **2. Output scientifique - impacts sociopolitiques**

Les PNR se traduisent par des prestations scientifiques spécifiques : publications dans des revues évaluées par des pairs, nombre de doctorant-e-s encouragés, obtention de prix scientifiques, etc. Les informations relatives à cet output scientifique spécifique sont récoltées par le FNS qui les rend accessibles dans sa banque de données de recherche P3. Cette banque de donnée fournit des chiffres pertinents sur les effets de la recherche scientifique.

Néanmoins, en dehors de ces produits scientifiques spécifiques qui en découlent directement, la recherche possède en règle générale également un « impact plus large », à savoir des effets qui dépassent nettement le domaine scientifique et s'exercent sur la société, la politique et l'économie. Ces effets sociopolitiques se déploient en particulier par le biais des échanges directs qui s'effectuent avec les parties prenantes d'un PNR (p. ex., autorités politiques, organes administratifs, groupes d'intérêt) et dont les représentant-e-s jouent le rôle de multiplicateurs. Cet « impact plus large » est difficile à quantifier. Mais le recensement de ces corollaires sociopolitiques constitue précisément le principal objectif d'une évaluation des effets.

### 3. Evaluation des effets des PNR 59, 60 et 61

La division Programmes du FNS met au concours un mandat portant sur l'évaluation des effets des trois PNR suivants :

- PNR 59 : Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées (12 millions de francs, 2006-2013)
- PNR 60 : Egalité entre hommes et femmes (8 millions de francs, 2009-2015)
- PNR 61 : Gestion durable de l'eau (12 millions de francs, 2008-2014)

Ces trois PNR sont achevées. Le PNR 59 était un programme multidisciplinaire qui allait de la biologie (sciences végétales) à l'économie en passant par le droit. La discussion politique qui a eu lieu avant, pendant et après le programme s'est révélée plutôt brûlante (moratoire sur les OGM). Le PNR 60 était un programme relevant des sciences sociales et le PNR 61 affichait une forte orientation transdisciplinaire. Les parties prenantes actives au sein de ces trois programmes étaient différentes et le contexte social, économique et politique divergeait. Ces particularités constituent d'excellents préalables à la réalisation d'une évaluation comparative.

### 4. Objectifs du projet d'évaluation

#### **Premier objectif : rendre compte**

Des buts ainsi que des attentes scientifiques et sociopolitiques sont liés à chaque PNR dont le Conseil fédéral confie la réalisation au FNS. Le PNR a-t-il atteint ces objectifs ? Apporter une réponse à cette question permet de clarifier si l'instrument s'inscrit toujours dans la bonne perspective, si les acteurs concernés effectuent un travail pertinent et utile et si les « deniers des contribuables » investis dans les PNR sont utilisés à bon escient.

#### **Second objectif : tirer des enseignements**

La comparaison des évaluations des trois PNR doit en particulier permettre de tirer des enseignements permettant d'améliorer cet instrument, la formulation de ses buts, l'intégration précoce des parties prenantes, son organisation et son fonctionnement.

### 5. Questions clés

Sans perdre de vue les deux objectifs précédemment définis, les trois évaluations des effets doivent être mises en œuvre en examinant les questions clés suivantes :

**Adéquation/Pertinence du PNR** : les buts généraux d'un PNR ont-ils été suffisamment bien formulés pour que la recherche puisse relever de manière adaptée les défis sociopolitiques ? Comment la participation des parties prenantes a-t-elle soutenu la concrétisation et l'atteinte des buts sociopolitiques fixés ?

**Exécution et organisation du PNR** : La collaboration entre chercheuses et chercheurs et parties prenantes a-t-elle été organisée de manière adaptée ? Quelle efficacité la structure organisationnelle et les stratégies TST ont-elles pu démontrer, et selon quels critères ?

**Effets sociopolitiques du PNR :** Quel rôle les parties prenantes ont-elles joué lors du transfert des résultats du PNR vers les domaines sociopolitiques (en particulier, dans le domaine de la recherche, de la politique, de l'administration, des associations et des médias) ? Quels indicateurs d'impact les réussites d'un PNR constituent-elles ?

D'autres facteurs externes au programme ont-ils joué un rôle déterminant pour la valorisation des résultats ?

## 6. Données/Documents disponibles

Les documents suivants peuvent être mis à disposition pour la réalisation de l'évaluation des effets :

- Etude de faisabilité des trois PNR et documents de mise au concours ;
- Argus, revues de presse sur les trois PNR ;
- Concepts du transfert de savoir ;
- Protocoles des séances des comités de direction ;
- Rapports intermédiaires et finaux des groupes de recherche ;
- Rapports finaux des responsables du transfert de savoir ;
- Rapports finaux des programmes destinés au Conseil de la recherche et au Conseil fédéral.

Toutes les activités en lien avec le déroulement du programme et le transfert de savoir sont documentées. Le Secrétariat se chargera volontiers de contacter les acteurs des trois PNR en vue d'éventuels entretiens.

## 7. Résultats attendus du projet d'évaluation

- Afin de faciliter la comparaison et le traitement correspondant des méta-questions, nous attendons qu'un groupe d'évaluation soumette une proposition globale pour l'évaluation des effets des trois PNR. Ces trois PNR doivent donc être évalués dans le cadre d'un projet unique par le même groupe d'évaluation.
- Des méta-résultats, permettant, par exemple, de déterminer l'efficacité d'une mesure par rapport à une mesure similaire mise en œuvre dans le cadre d'un autre PNR, sont attendus de l'étude comparée des trois évaluations d'effets.
- Le projet doit répondre aux standards d'évaluation de la Société suisse d'évaluation (SEVAL).
- Les résultats du projet d'évaluation seront utilisés par la division programmes du FNS et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et doivent être mis en œuvre de manière correspondante.
- Le rapport final sera rédigé en français ou en allemand, un bref résumé destiné aux « lecteurs pressés » paraîtra en allemand, français et italien.

## 8. Calendrier

Septembre 2016	Mise au concours
15 novembre 2016	Date limite pour la soumission de l'offre
Première quinzaine de janvier	Décision et attribution du mandat, constitution d'un groupe d'accompagnement
Janvier/février 2017	Concertation, finalisation du mandat
Mars 2017	Début du projet d'évaluation
Aux alentours d'août 2017	Discussion du rapport intermédiaire avec le groupe d'accompagnement
Février 2018	Remise du rapport final au FNS

## 9. Structure de l'offre et finances

Des offres d'un volume maximal de dix pages peuvent être soumises jusqu'au **15 novembre 2016** à [christian.mottas@snf.ch](mailto:christian.mottas@snf.ch). Nous recommandons de respecter la structure suivante :

- Buts et questions de l'évaluation
- Méthodologie (y compris modèle d'impact d'un PNR)
- Spécificités des trois PNR devant être prises en compte et stratégie comparative
- Calendrier et feuille de route (y compris rapport intermédiaire)
- Durée et coûts
- Données sur les informations et les ressources attendues de la part du FNS
- Equipe du projet et références

Les coûts totaux doivent être évalués et présentés en détail, en indiquant les forfaits horaires appliqués et un plafond des coûts.

## 10. Conditions de participation

- Toutes les personnes ou groupes disposant de l'expérience nécessaire en matière d'évaluation sont habilités à soumettre une offre.
- De bonnes connaissances du contexte suisse au niveau scientifique et sociopolitique constituent un atout.
- Les membres du groupe d'évaluation doivent être indépendants, n'avoir participé à aucun des trois PNR 59, 60 ou 61 (que ce soit en tant que chercheuses ou chercheurs ou membres d'un comité de direction), n'avoir collaboré en aucune manière au transfert de savoir ou à la synthèse du programme.

## 11. Contact

Le responsable de l'unité Programmes nationaux de recherche, Christian Mottas (031 308 23 41 ou [christian.mottas@snf.ch](mailto:christian.mottas@snf.ch)), se tient à disposition pour toute information complémentaire.